

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°75-118 du 16 Mai 1975

portant création d'un comité interministériel pour suivre la situation et les activités des entreprises privées.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé un comité interministériel chargé de suivre la situation et les activités des entreprises privées.

ARTICLE 2 - Le comité est composé comme ci-après :

- Président : le Directeur du Commerce Intérieur, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
- Vice-Président : le Directeur des Impôts, représentant le Ministre des Finances,
- Membres : le Directeur de l'Emploi, représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail
et
le Directeur de la Sûreté Nationale, représentant le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

ARTICLE 3 - Le comité se réunit à la diligence de son président et est tenu d'adresser un rapport mensuel sur la situation économique et sociale au sein des entreprises privées au Chef de l'Etat.

.../...

ARTICLE 4 -- Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 16 Mai 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CMR 4 SGG 4 SPD 2 MICT 4 Ministères 12 DSN 2
DI 2 D.E. au MFPT 2 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5 DPE-DGAJL 4
INSAE 2 JORD 1